

# La saison se prépare pour le club des Cyclos annemassiens

**Le club des Cyclos annemassiens Voiron-Salève s'est plongé dans 2021 et a hâte de reprendre la route. En attendant la version amateur de la mythique course Annemasse-Bellegarde le 28 mars.**

La page 2020 est tournée ; en avant 2021. Les membres du CAVS (club affilié à la fédération française de cyclotourisme) veulent changer de braquet et aller de l'avant, tout en conservant cet esprit de bonne humeur et de convivialité avant la reprise et la première sortie route fixée au samedi 6 mars au départ de MLK.

Le principe au CAVS, ce sont des sorties cyclotouristes hebdomadaires sans compétition, encadrées avec différents groupes adaptés et différents niveaux, mais aussi des séjours et des formations. Il y a du vélo, du VTT, du VTC ou du VAE, à travers les chemins et les routes du département, voire plus loin, tout au long de l'année et même l'hiver (uniquement pour les adhérents). Il y en a pour tous les goûts trois sorties gratuites d'essai consécutives sont même

proposées et permettront de tester l'ambiance du club.

## ■ Une course pro à la mode rando cyclo

L'événement à venir, ce déroulera dimanche 28 mars avec la randonnée Annemasse-Bellegarde CycloTour 2021 : une première ! Il y a déjà la course Annemasse-Bellegarde, une course élite organisée depuis de nombreuses années par le Vélo club d'Annemasse. Mais en 2021, pour la première fois, le CAVS organise un départ "cyclo" (sans chrono ni classement) sur un des parcours officiels de la course avec un départ décalé à heure fixe. Une occasion de réaliser cette course de renommée internationale dans une ambiance pro (speaker à l'arrivée/départ, escorte de motards, etc.) mais à son propre rythme. Une course pro à la mode rando cyclo. Le bulletin d'inscription sera bientôt en ligne avec les tarifs et modalités d'inscriptions, ainsi que le détail de la manifestation.

**Sabine PELLISSON**

[www.cyclosannemassiens.fr](http://www.cyclosannemassiens.fr)



**Les membres des Cyclos annemassiens arpentent toute l'année les chemins et les routes du département mais aussi d'ailleurs...**

Photo DR

## Marquage antivol obligatoire dès 2021

Le marquage antivol devient obligatoire en 2021. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021, les vélos vendus neufs doivent en effet obligatoirement être immatriculés. Le marquage pour les vélos d'occasion deviendra obligatoire plus tard : il est annoncé pour juin 2021 pour ceux achetés chez un professionnel, alors qu'aucune date n'est encore fixée à ce jour en ce qui concerne les vélos d'occasion déjà en votre possession. Au CAVS on explique que le marquage bicycode (gravure), est adapté pour les cadres en acier ou aluminium. Il existe aussi deux nouvelles techniques permettant de marquer des cadres carbone ou titane, via un autocollant haute résistance ou une soudure chimique et résine.



**Dorénavant les vélos neufs doivent être immatriculés.** Photo DR